

D.2020.02.05.8.16

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**Séance du 05 Février 2020**

**8 – GESTION DU PATRIMOINE**

**8.16 - Accord cadre M2019-0231 pour l'ergonomie et la réalisation pour l'évolution des canaux digitaux, première étape de la mobilité intégrée - Lot 3 : Développements back-end des services voyageurs – autorisation de signer l'accord cadre**

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS | POUVOIR                 | ABSENTS<br>EXCUSES |
|---------------------------|----------|-------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |          |                         |                    |
| ANDRÉ Gérard              |          | X (Mme Traval-Michelet) |                    |
| AUJOLAT Michel            | X        |                         |                    |
| BRIAND Sacha              | X        |                         |                    |
| CARNEIRO Grégoire         |          |                         | X                  |
| CHOLLET François          | X        |                         |                    |
| DEL BORRELLO Marc         | X        |                         |                    |
| GRASS Francis             | X        |                         |                    |
| KELLER Bernard            | X        |                         |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc         |          |                         | X                  |
| LATTES Jean-Michel        | X        |                         |                    |
| MARTI Marthe              |          | X (M. Del Borrello)     |                    |
| MOUDENC Jean-Luc          |          | X (M. Lattes)           |                    |
| TRAUTMANN Pierre          | X        |                         |                    |
| TRAVAIL-MICHELET Karine   | X        |                         |                    |
| <b>SICOVAL</b>            |          |                         |                    |
| AREVALO Henri             | X        |                         |                    |
| LAFON Arnaud              | X        |                         |                    |
| <b>SITPRT</b>             |          |                         |                    |
| BACOU Denis               | X        |                         |                    |
| GUYOT Philippe            | X        |                         |                    |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |          |                         |                    |
| ROUCHON Adeline           | X        |                         |                    |
| SUAUD Thierry             |          | X (Mme Rouchon)         |                    |

La présente consultation couvre une partie des évolutions (spécifications d'ergonomie, fonctionnelles et techniques, développements, opérations de tests et de déploiements) nécessaires à l'évolution des systèmes à destination des voyageurs dans le cadre du projet Tisséo « CEIC – Consolider et Enrichir l'Interface Client ».

Les prestations sont réparties en 4 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : Définition de l'ergonomie du site Tisséo.fr et de l'application mobile Tisséo (User experience/User interface)
- Lot n°2 : Développements "front-end" à destination des voyageurs
- Lot n°3 : Développements "back-end" des services voyageurs
- Lot n°4 : Recette technique, métier et terrain de développements

L'objectif de cette consultation est le développement et l'évolution des systèmes à destination des voyageurs, notamment au travers du site Tisseo.fr et l'application mobile « Tisséo ». Les prestations comprennent :

- La définition des interfaces utilisateur des deux canaux,
- La définition des parcours client,
- L'intégration au sein de l'application Tisséo des fonctions de vente de titres de transport déjà existantes dans deux applications distinctes (TicketEasy et PassEasy),
- Le développement et déploiement des évolutions du site internet Tisséo.fr comprenant l'évolution de l'e-agence, la création d'un espace personnel et d'un espace de vente de titres en ligne,
- Le développement et la mise en œuvre d'un compte unique permettant l'accès aux différents services de Tisséo et partenaires,
- La recette des développements.

L'objectif du présent lot n°3 est de fournir des prestations de développement du backend supportant les interfaces clients de Tisséo.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 24 mois reconductible deux fois un an.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant maximum du lot 3 est de 1 000 000 €HT pour la période initiale (24 mois) et de 200 000 €HT pour la première période de reconduction et de 90 000 €HT pour la 2<sup>ème</sup> période de reconduction, soit un montant maximum de 1 290 000 €HT.

La procédure utilisée est la procédure avec négociation en application de l'article L. 2124-3 et l'article R2124-4 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 3 septembre 2019 aux publications du JOUE, BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 2 octobre 2019 à 12h00.

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20200214-20200205-8-16D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 14/02/2020<br>Date de réception préfecture : 14/02/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Sur les 11 candidatures reçues, 10 disposent des capacités financière, technique et professionnelle suffisantes pour répondre à la présente consultation et ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 10 candidats retenus le 18 octobre 2019.

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 novembre 2019, à 12 heures.

Les enveloppes ont été ouvertes le 25 novembre 2019.

7 entreprises ont remis une offre :

- DEVOTEAM
- Sopra Steria
- CLEVER AGE
- INFOTEL CONSEIL / LABSOFT
- AKKA INFORMATIQUE
- Sword
- Sogeti

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 28 Janvier 2020, attribué l'accord-cadre pour l'ergonomie et la réalisation pour l'évolution des canaux digitaux, première étape de la mobilité intégrée - Lot 3 : Développements back-end des services voyageurs à l'entreprise SWORD pour un montant maximum de 1 290 000 €HT, le détail quantitatif estimatif remis s'élevant à 795 500,00 €HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....  
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0231 avec l'entreprise SWORD pour un montant maximum de 1 290 000 €HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

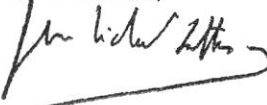
**ARTICLE 3 : DIT** que les dépenses sont inscrites aux budgets 2020 et suivants de Tisséo Collectivités.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20200214-20200205-8-16D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 14/02/2020<br>Date de réception préfecture : 14/02/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|